**MARCHE N°2018/SKI : ORGANISATION D’UN SEJOUR SKI – JANVIER 2020**

***Personne publique contractante :***

COLLEGE LES ROUSSILLOUS

Avenue de Lanta – 31570 Saint Pierre de Lages

Tél : 05.62.18.84.30 – Fax : 05.62.18.84.31

e-mail : [0312609T-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0312609T-gest@ac-toulouse.fr)

Pouvoir adjudicateur du Marché : M. TESSEYRE Jérôme, Principal du Collège Les Roussillous

Personne responsable du suivi du marché : Mlle VALLUY Céline – Gestionnaire

Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du lycée Professionnel Gabriel Péri – Toulouse

**Date de limite de dépôt des offres : 4 septembre 2019 à 17h**

**Procédure de consultation :**

Marché passé selon une procédure adaptée en application du décret n°2016-360 du 25/03/2016

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G – F.C.S.)

1. ***MODE DE PASSATION DU MARCHE :***

Marché à procédure adaptée lancé en application des articles 78-80 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

.

1. **REGLEMENT DE CONSULTATION**
   1. **– Date et heure de dépôt des offres**
   2. **4 septembre 2019 à 17h**
   3. **– Modalités d’envoi**

Par voie postale, courrier électronique ou remis contre récépissé.

* 1. **– Adresse de Réception**

Les offres devront parvenir à l’adresse suivante :

**COLLEGE LES ROUSSILLOUS**

*Service Intendance*

Avenue de Lanta

31570 SAINT PIERRE DE LAGES

**2.4 – Critères de choix avec leur ordre de priorité**

Qualité des services   : 50%

Prix de la prestation : 50 %

**2.5 – Coordonnées pour les demandes de renseignements**

Mlle VALLUY Céline, Gestionnaire Tél. : 05.62.18.84.30

**2.6 – Variantes**

Les variantes sont autorisées

1. **DISPOSITIONS DU MARCHE**
   1. **Objet de la consultation**

Le voyage a pour objet la fourniture « clé en main » d’un séjour ski alpin dans une station de ski des Pyrénées du 27 au 31 janvier 2020 (prévoir une date de remplacement avant le 31 mars 2020 (à préciser) en cas de déficit de neige).

Nombre d’élèves : 120 élèves (plus ou moins à 5 élèves près), et 10 accompagnateurs.

**Attention : la station de ski alpin doit être éloignée de moins de trois heures de routes (bus) de l’établissement afin de favoriser la réalisation du programme prévu.**

* 1. **Allotissement**

Aucun.

* 1. **Durée du marché**

Marché passé en une seule fois.

* 1. **Détail des prestations et des prix**
     1. **Détail des prestations**

Le voyage est organisé pour le compte d’élèves de moins de 16 ans. (Tranche d’âge exacte : 11-13 ans)

Nombre d’élèves : 120 élèves (+/- 5 élèves) et 10 accompagnateurs adultes.

L’ensemble des participants partiront aux mêmes dates. Sur place, le groupe élèves devra être scindé en 10 groupes de niveau pour la pratique du Ski Alpin

***L’ensemble des participants séjournent aux mêmes dates.***

***TRANSPORT :***

Le transport n’est pas compris dans le marché.

***Cependant si vous en avez la possibilité, vous pouvez proposer en option le transfert en bus de l’établissement à la station aller et retour.***

**Type d’hébergement : hébergement collectif en centre d’hébergement/hôtels (selon les possibilités du site) au pied des pistes.**

L’établissement d’accueil devra être capable de fournir une salle de cours (capacité 60 élèves), ou 2 salles de cours (capacité 30 élèves). L’hébergement en chambre sera collectif (de 2 à 6 couchages).

Nombre de nuits sur place : 4

***LE PROGRAMME :***

**LUNDI**: Arrivée vers 11h30/12h, déjeuner avec un pique-nique amené par les élèves. Installation dans les chambres. Location du matériel (skis, chaussures, bâtons, casque). Test l’après-midi afin de former des groupes de niveau de pratique. Elaboration de 12 groupes de niveau. Séance de ski de 14 h à 17 h. Goûter. Diner.

**MARDI**: Petit déjeuner. Cours de ski de 9h à 12h pour 5 groupes (de 1 à 5). Déjeuner. Cours de ski de 14h à 17 h pour 5 groupes (de 6 à 10). Diner.

**MERCRED**I : Idem mardi mais le matin groupes 6 à 10 et l’après-midi groupes 1 à 5.

**JEUDI** : Idem mardi mais le matin groupes 1 à 5, et l’après-midi groupes 6 à 10.

**VENDREDI** : Petit déjeuner. Validation des diplômes ESF le matin pour tous les groupes. Distribution des récompenses. Déjeuner. Départ.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PETIT DEJEUNER** | **SKI ALPIN** | **DEJEUNER** | **SKI ALPIN** | **GOUTER** | **DINER** | **SOIREE** |
| LUNDI  Après-midi | Transfert vers station  (repas prévu par les familles) | | | Test de niveau 120 élèves  10 moniteurs | 1 | 1 |  |
| MARDI | 1 | 5 groupes élèves  5 moniteurs  3 heures de ski alpin par élève | 1 | 5 groupes élèves  5 moniteurs  3 heures de ski alpin par élève | 1 | 1 |  |
| MERCREDI | 1 | 5 groupes élèves  5 moniteurs  3 heures de ski alpin par élève | 1 | 5 groupes élèves  5 moniteurs  3 heures de ski alpin par élève | 1 | 1 |  |
| JEUDI | 1 | 5 groupes élèves  5 moniteurs  3 heures de ski alpin par élève | 1 | 5 groupes élèves  5 moniteurs  3 heures de ski alpin par élève | 1 | 1 |  |
| VENDREDI | 1 | Passage des diplômes ESF  10 moniteurs  (3 heures) | 1 | Retour établissement après le repas de midi | | | |

***Attention la prestation devra inclure toutes les prestations à savoir : l’hébergement, les repas (du gouter du 1er jour au repas de midi du dernier jour), les forfaits de remontées mécaniques, les locations de matériel (skis, chaussures, bâtons, casque), l’encadrement par des moniteurs diplômés (ESF), la validation du diplôme ESF pour les élèves.***

**Le prestataire de service devra fournir tous les repas sur place et un encas pour le trajet retour (si nécessaire)**

Le prestataire de service s’occupe de toutes les prestations demandées (réservations, billetterie et tout autre frais engendré par le programme). **Aucun argent ne devra être remis par le prestataire de service aux accompagnateurs pour tout achat concernant le voyage.**

Le cas échéant, le car affrété sur place, de type « grand tourisme » par le prestataire de service devra comporter toutes les garanties en matière de sécurité. (Fournir les attestations professionnelles adéquates).

* + 1. **Détail des prix**

Le prix proposé devra faire apparaître séparément le coût du voyage par élève et le coût du voyage par accompagnateur.

Le prix proposé devra inclure toutes les prestations demandées (hébergement, transport y compris coût des parkings et péage le cas échéant, repas, billetterie, visites, assurance…) ainsi qu’une assurance annulation pour tout le groupe dont les conditions devront être précisément exposées.

Le prestataire de service proposera une assurance annulation individuelle optionnelle dont le coût sera indiqué de manière séparée au coût par élève.

Dans le cas où plus de la moitié des inscrits au contrat se désisteraient pour quelque raison que ce soit, le voyage serait annulé par l’établissement et les sommes engagées devront être remboursées à ce dernier.

* 1. **: Durée de validité des Offres**

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

* 1. **Exécution du Marché**

Le présent contrat est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales : fournitures courantes et service (arrêté du 19 janvier 2009 – JORF n°0066 du 19 mars 2009).

Toutes les pièces devront répondre à toutes les normes en vigueur.

* 1. **Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d’importance :

* le présent document signé par le candidat valant acte d’engagement et cahier des clauses particulières.
* le devis détaillé

Le prestataire de service devra fournir :

* la fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière
* la copie des jugements prononcés, si l’entreprise est en redressement judiciaire ;
* la déclaration sur l’honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat :
  + a satisfait aux obligations légales et fiscales
  + n’a pas fait l’objet d’une interdiction de concourir
  + n’a pas fait l’objet au cours des 5 dernières années d’une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visée au Code du Travail.
  1. **Prix et paiement**
     1. **Révision des prix**

Les prix sont fermes.

* + 1. **Rythme de Paiement et paiement**

L’unité monétaire de paiement est l’Euro.

Le paiement s’effectue par mandat administratif selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation des factures transmises par le prestataire.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 2 copies, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

* nom et adresse du prestataire
* numéro de son compte bancaire ou postal tel qu’il est précisé sur l’annexe de l’acte d’engagement
* références du contrat
* montant hors TVA
* taux et montant de la TVA
* montant total TTC

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante, sous réserve qu’aucune anomalie ne soit révélée lors de la vérification. L’application éventuelle d’intérêts moratoires en cas de retard de paiement est effectuée conformément à la réglementation prévue à l’article 96 du code des marchés publics et des textes subséquents, sur la base du taux de l’intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, majoré de deux points.

L’établissement étant soumis aux règles de la comptabilité publique, le paiement ne pourra intervenir qu’après service fait. Néanmoins, pour les organismes de voyages, un acompte d’un montant maximal de 70% du montant total de la prestation pourra être accordé, sur présentation d’une demande écrite, conformément à la réglementation en vigueur. Le solde de 30% sera effectué soit après service fait, soit en échange des documents permettant la réalisation du voyage.

**Tous les paiements concernant le voyage seront exécutés sur l’année 2020.**

L’ETABLISSEMENT SE RESERVE LA POSSIBILITE DE NE PAS DONNER SUITE AU MARCHE EN CAS DE REFUS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION OU DE CANDIDATS EN NOMBRE INSUFFISANT.

***LU ET APPROUVE, LE***

Le Candidat soumissionnant une Offre L’Etablissement

(Cachet + Références) (Cachet + références+date)

**NOTIFICATION AU CANDIDAT RETENUE :**

Votre offre a été retenue et la programmation du voyage a été validée en Conseil d’Administration en date du……………………..

La destination choisie est :…………………………………………………………………

Dates retenues :………………………………………………………………………….....

Nombre de nuitées retenues : ………………………………………………………………

Prix de la prestation retenue : ………………………………………………………………

L’Etablissement

(Cachet + références+date)

**ACCUSE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION**

J’accuse réception de la notification d’attribution du marché et m’engage à l’exécuter dans les conditions décrites dans le cahier des charges.

Fait à ………………………………………………………………

Le candidat

(Référence, titre du signataire et cachet)